

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 AVRIL 2024

L'An deux mil VINGT QUATRE le 18 AVRIL à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2024

PRÉSENTS : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET, Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE, Cécile SAGE.

ABSENTS : Pierre LOFFICIAL, Ghislaine LAVAUD-STOTE, Nelly PRIOUX

POUVOIRS : Pierre LOFFICIAL à Claire NONY

Ghislaine LAVAUD-STOTE à Marie Françoise DUPUY

Nelly PRIOUX à Cécile SAGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Françoise DUPUY

QUORUM : atteint

Ordre du jour

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale : Décision du Conseil avant saisine du Comité Social Territorial ;
- ✓ Mise en place de la nouvelle bonification Indiciaire (NBI) pour un agent ;
- ✓ Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à la place de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour les agents ;
- ✓ Avenant au marché « Equipement du Jardin du Souvenir » avec l'Entreprise GRANIMOND ;
- ✓ Plan Local d'Urbanisme (PLU) : reprise du dossier, étude et devis ;
- ✓ Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour l'année 2024 et modification des statuts ;
- ✓ Adhésion à Corrèze Ingénierie pour 2024 ;
- ✓ Dossier SOCAMA : Point sur les travaux de sectorisation et validation du devis.
- ✓ Questions diverses :
 - ✚ Point sur le devis de DUCLOUX (Fenêtres) ;
 - ✚ Point sur le devis Centre France pour les adresses mail ;
 - ✚ Cadrage des demandes de subventions ;
 - ✚ Point sur le dossier Puy l'Alouette ;
 - ✚ Sortie de la cantine et de la garderie du Système de régie ;
 - ✚ Entretiens Professionnels ;
 - ✚ Evocation du DUERP (Document Unique et Evaluation des Risques Professionnels).

1

- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale : Décision du Conseil avant saisine du Comité Social Territorial ;

4 salariés peuvent en bénéficier . 1 salarié est exclu du système car dépassant le plafond de revenus.

Le conseil municipal décide de fixer le montant à

500 € pour les salariés à temps plein

400 € pour la responsable de la cantine

387 € pour l'agent d'entretien

La prime doit être versée avant le 30 juin 2024

DELIBERATION POUR 15

Michel PLAZANET, Claire NONY, Pierre LOFFICIAL, Jacques WARTEL ,Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET ,Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE , Nelly PRIOUX, Cécile SAGE.

2

MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

La NBI concerne un agent technique de la commune

La mise en place nécessite un **arrêté** du maire .

Le conseil se prononce favorablement à cette prise en compte rétroactivement au **1^{er} janvier 2024** et charge le maire de prendre l'arrêté.

3

Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à la place de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour les agents ;

Le conseil ne peut se prononcer n'ayant pas reçu les précisions techniques demandées au CDG 19

4

Avenant au marché « Equipement du Jardin du Souvenir » avec l'Entreprise GRANIMOND ;

Un second columbarium livré par erreur par l'entreprise GRANIMOND a été ajouté au marché préalablement signé après validation par la commission des travaux.

Le montant de ce second équipement se monte à 4409 € HT pour un montant total du marché de 17349.60 € HT.

DELIBERATION POUR 15

Michel PLAZANET, Claire NONY, Pierre LOFFICIAL, Jacques WARTEL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET, Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE , Nelly PRIOUX, Cécile SAGE.

5

PLAN LOCAL D'URBANISME : reprise du dossier, étude et devis

La nouvelle étude de la société URBADOC se monte à 26050 € HT

Après discussion sur l'utilité du PLU , la nécessité que le dossier soit voté avant la fin du mandat actuel du conseil et la possibilité de créer une zone d'habitats légers, la majorité du conseil demande un **vote à bulletin secret**

POUR LA REPRISE DU PLU	8
CONTRE LA REPRISE DU PLU	5
ABSTENTION	1
BULLETIN BLANC	1

Le conseil municipal à **la majorité donne pouvoir au maire pour signer le devis** et le négocier compte tenu des études déjà menées.

6

PARTICIPATION FISCALISEE A LA FDEE 19 et MODIFICATIONS DES STATUTS

Le montant de la participation fiscalisée de la commune se monte à 7117.46€ pour 2024. L'adhésion au SIG (système d'information géographique) se fait sans supplément.

PARTICIPATION FISCALISEE

DELIBERATION POUR 15

Michel PLAZANET, Claire NONY, Pierre LOFFICIAL, Jacques WARTEL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET, Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE , Nelly PRIOUX, Cécile SAGE.

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS

DELIBERATION POUR 15

Michel PLAZANET, Claire NONY, Pierre LOFFICIAL, Jacques WARTEL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET ,Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE , Nelly PRIOUX, Cécile SAGE.

7

ADHESION A CORREZE INGENIERIE pour 2024

L'adhésion se monte à 0.60 € HT par habitant soit un montant de **412.80 €**

DELIBERATION POUR 15

Michel PLAZANET, Claire NONY, Pierre LOFFICIAL, Jacques WARTEL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET ,Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE , Nelly PRIOUX, Cécile SAGE.

8

DOSSIER SOCAMA : point sur les travaux de sectorisation et validation du devis

Concernant le réseau d'eau (système de surveillance, vannes à installer) une réunion de travail avec les agents techniques, la commission des travaux et la commission de l'eau devant se réunir le **lundi 22 avril** , le devis est susceptible d'être modifié et sa **validation est repoussée** après la réunion de chantier.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 DEVIS DUCLOUX pour changements de fenêtres : le devis ne correspondant pas à la demande de la mairie, il est à revoir avec la commission des travaux
- 2 DEVIS CENTRE FRANCE pour la création d'adresses mail professionnelles destinées au secrétariat de la mairie et à divers utilisateurs (maire, adjoints, expression des administrés ou PLU)
Il est proposé de créer **6** adresses pour un montant de 3.50€ par mois et par adresse soit un montant de **252€** à l'année.
- 3 CADRAGE DES SUBVENTIONS COMMUNALES
Aucun justificatif ne sera demandé pour les subventions inférieures à 100€
Pour les subventions supérieures à 100 € concernant les associations communales ou ayant un rapport avec la commune (asso sportives..) il sera demandé un bilan réalisé et un bilan prévisionnel
Les demandes seront à déposer avant le **15 mai** et une information à destination des assoc sera faite par la mairie, le site et la page FACEBOOK de la commune.
- 4 REGISTRE D'EXPRESSION DES ADMINISTRES
Il est proposé de mettre en place un registre pour que les habitants puissent exprimer leurs remarques ou demandes à la mairie
Un cahier sera disponible à la mairie ainsi qu'une adresse mail dédiée dès qu'elle sera créée ;
L'info de l'ouverture du registre sera diffusée par le site et la page FB .
- 5 DOSSIER CHEMIN PUY L'ALOUETTE
Toujours en attente d'une réunion entre les différentes parties, la mairie et le médiateur.
- 6 SORTIE DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE DU SYSTÈME DE REGIE
Il est évoqué la possibilité de paiement direct à la trésorerie.
- 7 ENTRETIENS PROFESSIONNELS ET DUERP
Les entretiens professionnels des agents n'ont toujours pas été faits et le maire ne s'est pas renseigné comme promis sur la possibilité de délégation à un adjoint.
Le DUERP est toujours en attente.

8 NOMINATION D'UN REGISSEUR PROVISOIRE pour la gestion de la BASCULE PUBLIQUE

En l'absence de la titulaire de la régie pour congé maladie, il est proposé que le maire nomme par arrêté un régisseur temporaire (agent technique)

SEANCE LEVEE A 23H 15